SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX
DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES

# Marché Public de maîtrise d'œuvre

# MAPA 2026-04

## REGLEMENT DE CONSULTATION

| | |
|---|---|
| **ENTITE ADJUDICATRICE :** | **Monsieur le Président**<br>**SAE de la Source d'Entraigues**<br>**Hôtel de ville - Parc Henri Pellegrin**<br>**83340 LE CANNET DES MAURES** |
| **MAITRE D'OUVRAGE :** | **Monsieur le Président**<br>**SAE de la Source d'Entraigues**<br>**Hôtel de ville - Parc Henri Pellegrin**<br>**83340 LE CANNET DES MAURES** |
| **SERVICE EN CHARGE DE L'OPERATION :** | **Service Technico-Administratif**<br>**SAE de la Source d'Entraigues**<br>**Hôtel de ville - Parc Henri Pellegrin**<br>**83340 LE CANNET DES MAURES** |
| **COMPTABLE ASSIGNATAIRE :** | **Madame Le Trésorier Payeur de Draguignan**<br>**95, travers Jacques Brel**<br>**83300 DRAGUIGNAN** |
| **OBJET DU MARCHE :** | **MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE relative à la mise en exploitation des anciens forages d'Entraigues** |
| **REMISE DES OFFRES :** | **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**<br>**Le 02 décembre 2026 à 12h00** |

# ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

## 1.1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de maître d'œuvre pour le compte du Syndicat d'Adduction des Eaux (SAE) de la source d'Entraigues pour les travaux de :

« Mise en exploitation des anciens forages d'Entraigues »

Le maitre d'œuvre aura pour mission d'accompagner le syndicat dans la conception et la réalisation de la mise en exploitation des anciens forages d'Entraigues.

## 1.2. Objet des travaux

Le maitre d'œuvre aura pour mission de réaliser les études et le marché de travaux qui pourra prendre la forme suivante :

- Lot 1 - Courant fort et courants faibles : réalisation des réseaux électriques HT, BT et courant faible (Transformateur électrique, TGBT, éclairages, télétransmission, télégestion, variateurs de vitesse, …) ;
- Lot 2 - Réseaux : pose et raccordement des canalisations enterrées à l'extérieur du bâti comprenant les réseaux de refoulement et la pose des réseaux secs enterrés ;
- Lot 3 - Tuyauterie et électromécanique : réalisation des réseaux d'eau hors sol / anti bélier / appareils de mesure et de contrôle / pompe de forage de refoulement, … ;

Les missions dévolues au marché de maîtrise d'œuvre sont les suivantes : AVP / PRO / ACT / VISA / DET / OPC / AOR.

Le bureau d'études aura pour mission d'assurer la conception, le bon déroulement et le suivi des travaux et leur réception.

## 1.3. Enveloppe financière prévisionnelle des travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des travaux est estimée à 700 000 € HT.

# ARTICLE 2 - CONDITION DE LA CONSULTATION

## 2.1. Etendue de la consultation et mode de consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles R.2123-1, 4 à 6 et R.2431-37 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

## 2.2. Structure du marché

L'opération comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles. La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens des articles R.2113-1 à 3, R.2431-19 et R.3125-5 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. Les prestations donneront

lieu à un marché global.

## 2.3. Conduite d'opération

L'opération est supervisée par le service technico-administratif du SAE de la Source d'Entraigues.

## 2.4. Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations à effectuer sont indiqués par le candidat dans l'acte d'engagement. Le candidat fournira en outre un calendrier d'exécution et exposera l'échéancier qu'il envisage pour la remise de l'ensemble des prestations de son offre.

## 2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.6. Visite du site

Une visite obligatoire du site est organisée le 17/11/2026 à 10h00. Le point de rendez-vous est sur le parvis de la Mairie du Cannet des Maures. Suite à cette visite, le candidat se verra attribuer une attestation de visite qui devra impérativement être jointe à l'offre sous peine d'exclusion.

# ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

## 3.1. Dossier à fournir par les concurrents

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

**A – Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles R.2142-1 à 14, R.2142-25 et R.2343-7 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique :**

- Présentation d'une liste d'études concernant des missions similaires aux prescription du présent marché, en cours ou exécutées au cours des 3 dernières années avec le descriptif et en particulier le type d'éléments de mission réalisés, le montant des honoraires et des travaux, la date et le destinataire accompagné si possible des certificats de capacité ;
- Indications des titres d'études et de l'expérience professionnelle des responsables et des exécutants de la prestation :
  - Liste des personnes qui interviendront sur cette opération avec les noms, qualité, compétence ainsi que les fonctions assurées sur le projet ;
  - C.V. des intervenants faisant ressortir leurs références personnelles notamment en matière d'opérations de concertations, de négociations mais aussi de conduite de chantier ;
- Certificats de qualification professionnelle souhaités ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à tester la conformité des fournitures ou des services à des spécifications ou à des normes (certifications ISO, normes NF, EN, Démarche Qualité) ;
- Mêmes documents pour le(s) sous-traitant(s) ;

- Contrat de sous-traitance ou engagement écrit du sous-traitant souhaité ;
- Pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Attestations d'assurances de l'entreprise souhaitées (responsabilité civile et décennale) ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier : qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales; qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir; qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

Tout dossier incomplet et/ou contenant des certificats de capacité non conformes pourra entraîner l'exclusion du candidat.

**Tous les documents remis par les fournisseurs et entrepreneurs devront être rédigés en français.**

**B – Un projet de marché comprenant :**

- Un acte d'engagement (A.E.) et son annexe financière à compléter et à signer ;
- Le Cahier des Clause Administratives Particulières (C.C.A.P.) accepté sans modification ;
- Le Cahier des Clause Techniques Particulières (C.C.T.P) accepté sans modification ;
- Le programme prévisionnel accepté sans modification ;
- Un mémoire technique ;

Le mémoire technique comportera :

- La composition de l'équipe :

Chaque candidat ou groupement de candidats présentera la liste des personnes qui interviendront sur cette opération en phase conception avec les noms, qualités, compétences ainsi que les fonctions assurées sur le projet.

A cette liste seront annexés les curriculum vitae des intervenants faisant ressortir leurs références personnelles notamment en matière d'opérations de concertation, de négociations mais aussi de conduite de chantier.

- Toutes pièces permettant de conforter les renseignements donnés sur les références présentées dont :

Attestations de Maîtres d'œuvre ou de Maîtres d'Ouvrage, certificat de qualification professionnelle OPQIBI, ou tout autre moyen de preuve.

- Une note méthodologique :

Chaque candidat ou groupement de candidats indiquera les avantages qu'il entend proposer au maître d'ouvrage, notamment :

- L'organisation fonctionnelle mise en place ;
- Les moyens techniques qu'il utilisera (équipement informatique – logiciels spécialisés) ;
- Les modalités d'exécution des éléments AVP, PRO, DCE, ACT, VISA, DET, OPC et AOR ;

En particulier et en s'appuyant sur le programme, il détaillera ses modalités d'intervention :

- Nombre de réunions envisagées pour chaque étape ;
- Réunions de pilotage avec le maître d'ouvrage et le cas échéant le conducteur d'opération ;
- Délai d'intervention sur les différentes étapes.

Chaque candidat détaillera les modalités de traitement des contraintes indiquées dans le programme de l'opération à savoir :

- Emplacement et accès ;
- Urbanisme ;
- Raccordement des réseaux ;

Des modèles de conception de projet peuvent également être présentés.

## 3.2. Date limite de remise des offres

La date et l'heure limites de réception des offres sont indiquées sur la page de garde du présent document.

# IV – JUGEMENT DES OFFRES – CRITERES RETENUS

## 4.1. Critères de sélection préalable des candidatures

*a - Référence de réalisations d'études récentes similaires*

*b - Qualité des intervenants*

*c – Attestation de visite*

## 4.2. Critères d'attribution

L'offre devra être économiquement avantageuse, elle sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- *Aptitude à mener à bien ces études et le suivi de l'exécution appréciée à l'analyse du mémoire : 50%*

*Le critère technique sera apprécié selon la formule suivante au prorata de la note maximale :*

*Note Technique pondérée = (Note obtenue / Note maximale) x 50%*

*Les éléments techniques jugés seront :*

- *Compréhension du programme du Maître d'ouvrage : 10 points*
- *Moyens humains et matériels : 10 points*
- *Mode opératoire et solution de réalisation de la mission : 30 points*

- *Prix des prestations : 40%*

*Le critère prix sera apprécié selon la formule suivante :*

*Note prix = (Prix le plus bas / prix du candidat) x 40%*

- *Délai d'exécution : 10%*

*Le critère délai sera apprécié selon la formule suivante :*

*Note prix = (Délai le plus bas / Délai du candidat) x 10%*

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Les offres seront classées par ordre décroissant. Le candidat retenu aura 10 jours à compter de la demande faite par la collectivité pour remettre les documents mentionnés aux articles R.2162-27 à R.2162-34 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. Faute de quoi son offre sera rejetée, la même demande sera alors faite au candidat classé suivant.

Lors de l'examen des offres, la Personne Responsable du Marché, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaire.

La Personne Responsable du Marché pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

# V - DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

## 5.1. Différents

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de TOULON est compétent en la matière.

## 5.2. Unité monétaire

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

# VI - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le DCE sera transmis aux bureaux d'études présélectionnés par courriel.

Les offres seront à déposer le sur la boite mail du SAE de la source d'Entraigues à l'adresse suivante :

sae.entraigues@lecannetdesmaures.com

# VII – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**S.A.E. de la Source d'Entraigues**
**Hôtel de Ville - Parc Pellegrin**
**83340 LE CANNET DES MAURES**
**Tél. : 04.94.50.10.07 - Fax 04.94.50.98.27**

Ou par courriel à : sae.entraigues@lecannetdesmaures.com